UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Faculté des sciences
Bureau des affaires académiques
Programme de Chimie
(secrétariat facultaire)

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES **2022-2025**

S'adresse aux personnes ayant commencé à l'automne 2022 ou après et détenant un DEC-Techniques de laboratoire-chimie analytique.

Ce document indique les sessions où sont normalement offerts les cours (Automne, Hiver ou Été). ( ) indiquent les cours préalables. [ ] indiquent les cours concomitants. { } indiquent les cours antérieurs.

Chimie

CHEMINEMENT EN CHIMIE ANALYTIQUE AVEC ARRIMAGE DEC-BAC

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun (55 crédits)
Activités pédagogiques obligatoires du cheminement (15 crédits)
Activités pédagogiques en appoint (6 crédits)

Le régime régulier/coopératif

RÉGIME DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet ou à temps partiel et régime coopératif à temps complet

MODALITÉS DU RÉGIME COOPÉRATIF

Normalement l'agencement des sessions d'études (S) et des stages de travail (T) est le suivant :

1re année			2e année			3e année			4e année			5e
AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT
S1	S2	T-1	S3	T-2	S4	T-3	S5	T4	S6	-	-	
-	S1*	-	S2	S3	T-1	S4	T-2	S5	T-3	S6	-	-

*L'inscription en 1ere session au trimestre d'hiver implique entre autres que l'étudiante ou l'étudiant devra faire six sessions d'études plutôt que cinq.

CONDITIONS D'ACCÈS AU RÉGIME COOPÉRATIF

Pour avoir accès au régime coopératif et sous réserve de la disponibilité de stages, l'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'automne, doit avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2 sur 4,3 après la deuxième session et être inscrite ou inscrit à la troisième session.
L'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'hiver, doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 2,0 sur 4,3 après la troisième session et être inscrit à la quatrième session.

CRÉDITS EXIGÉS : 70

EXIGENCE PARTICULIÈRE POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME

À défaut d'avoir réussi le test de français écrit (TFÉ) approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un test équivalent et de même nature, reconnu par l'Université, l'étudiante ou l'étudiant devra démontrer sa connaissance et sa maîtrise de la langue française par un test qui doit être passé dès le premier trimestre de formation. La réussite de ce test devient obligatoire au début de la deuxième année. Le défaut de répondre à cette exigence entraîne l'obligation pour chaque étudiante ou étudiant de rencontrer la directrice ou le directeur du programme concerné afin d'établir des stratégies d'études visant la réussite de cet examen avant la fin de la deuxième année.

Session 1 — Automne 2022

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun
CAN 400 Analyse instrumentale (CAN 300, CAN 305) 3
CIQ 300 Chimie inorganique I 3
COR 100 Chimie organique : structure et réactivité 3
Activités pédagogiques en appoint
CQP 208 Notions fondamentales de calcul différentiel 3

Session 2 — Hiver 2023

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun
CAN 200 Analyse organique 3
CHM 302 Techniques de chimie organique et inorganique T.P. 3
CPH 315 Matière à l'équilibre 2
CPH 316 Méth. de la chim. phys. [CPH 315] 3
Activités pédagogiques en appoint
CQP 209 Notions fondamentales de calcul intégral 3

Session 3 — Automne 2023

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun
CHM 306 Introduction à la science des matériaux (CPH 315, COR 100, CIQ 300) . 3
CHM 400 Biochimie et chimie organique T.P. (CAN 200, CHM 302) [COR 307] 2
COR 307 Introduction à la synthèse organique (COR 100) 3
CPH 317 Matière en transformation (CPH 315) 2
MAT 118 Mathématiques appliquées à la chimie 3

Session 4 — Été 2024

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun
BCM 300 Biochimie (COR 100) 3
CIQ 400 Chimie inorganique II (CIQ 300) 3
CIQ 401 Chimie inorganique T.P. (CIQ 300) [CIQ 400] 3
CPH 409 Liaison chimique: aspects statiques (MAT 118) 3
COR 403 Outils de synthèse organique (COR 307) 3

Session 5 — Hiver 2025

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun
CPH 405 Chimie physique T.P. (CPH 316, CPH 317) 2
CPH 504 Liaison chimique: aspects dynamiques (CPH 409) 2
Activité pédagogique obligatoire du cheminement
CAN 504 Analyse instrumentale avancée (CAN 400, CAN 407) 3
CAN 505 Électrochimie analytique et physique (CPH 315, CAN 400) 3

Session 6 — Automne 2025

Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun
CHM 206 Éthique et pratiques professionnelles (avoir réussi 35 crédits) 3
Activité pédagogique obligatoire du cheminement
CAN 600 Analyses environnementales (CAN 201, CAN 400, CAN 504) 3
CAN 601 Laboratoire avancé en chimie analytique (CAN 504) 6

Bureau des affaires académiques
Programme de Chimie